

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE FAUGERES

SEANCE DU 10 JUIN 2021

L'an 2021 et le 10 juin à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. DI VUOLO Michel, Maire.

Présents : DI VUOLO Michel, PASCAL Jean, BOYER Paul, BREMOND Jeannine, CAILLON Florence, DARLIX Justine, DESCHANEL Michèle, GLOTH Gunther, JEANMOUGIN Denis, STAES Clothilde.

Représenté :

Excusé : GONTIER Philippe

Absent :

Secrétaire de séance : PASCAL Jean.

Objet : **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – N°2021-06-001**

Le Maire rappelle l'inscription d'un crédit budgétaire de 3 500 € au BP 2021, article 6574, au titre des subventions allouées à des organismes de droit privé, en l'occurrence les associations que la commune souhaite soutenir au regard de leur action et de leur contribution à la vie publique, sociale et culturelle. Il y a lieu de procéder à l'attribution individualisée par délibération distincte du vote budgétaire.

Les conseillers délégués proposent les attributions suivantes, sachant que celle-ci pourra être réalisée sous forme de dotations en bons d'achats :

- 200 € au Secours Populaire (Aubenas),
- 200 € aux Restos du Cœur (Les Vans),
- 200 € au Vestiaire Entraide, relais de la Banque Alimentaire (Joyeuse),
- 150 € à l'ADMR – Aide à Domicile en Milieu Rural (Lablachère) pour reconnaissance d'interventions sociales,
- 250 € à Pignon Libre, association ayant pour but de favoriser la pratique du vélo au quotidien pour tous et de mutualiser les moyens matériels pour rendre le vélo économiquement accessible à tous.
- 150 € à l'UNRPA – Union Nationale des Retraités et des Personnes Agées (Payzac),
- 100 € à l'ACCA - Association Communale de Chasse Agréée ;
- 500 € à « Culture & Animations ».
- 50 € à la FNACA – Fédération des Anciens Combattants (Joyeuse).

Cet ensemble de propositions représente un montant de 1 800 €.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'ensemble de ces propositions.

Objet : GROUPEMENT ACCORD CADRE TRAVAUX VOIRIE – N°2021-06-002

Le Maire rappelle au conseil municipal l'engagement pris avec les Communes de Payzac et de Saint Genest de Beauzon concernant la programmation de travaux de voirie en commun. Il explique également la procédure commune d'appel d'offres concernant l'accord cadre pour travaux de voirie.

La commission d'appel d'offres s'est réunie en mairie de Payzac, coordonnatrice du groupement, le 02 juin 2021, afin de choisir l'entreprise répondant aux critères fixés par le règlement de la consultation, deux offres ayant été réceptionnées.

L'offre la mieux disante, sélectionnée par la CAO à laquelle participait le Maire de Faugères, s'avère être celle du groupement d'entreprises LAUPIE TP / SATP pour un montant global de 225 578.50 € HT, soit 270 694.20 € TTC ; la part relative aux seuls travaux de la commune de Faugères fera l'objet d'un bon de commande spécifique une fois le marché global signé.

A ce stade de la procédure, le conseil municipal est appelé à autoriser le Maire à signer l'acte d'engagement et les pièces du marché.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir le groupement Laupie TP / SATP et autorise le Maire à signer la proposition de prix ainsi que toutes les pièces afférentes au marché.

QUESTIONS DIVERSES

2

Préparation élections départementales et régionales

Les dimanches 20 et 27 juin 2021 se déroulent les scrutins pour désigner les conseillers départementaux et régionaux pour les six prochaines années. Les Faugérois sont concernés par le choix des représentants du canton des Cévennes Ardéchoises (Les Vans / Joyeuse / Valgorge) à l'assemblée du Département de l'Ardèche et le choix des représentants de l'Ardèche au conseil de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

En raison des mesures sanitaires, les bureaux de vote siégeront de manière simultanée dans la salle communale (ancienne école privée) avec un sens de circulation et des gestes barrières préconisés en respect de la réglementation spécifique. La grille des présences de conseiller(e)s municipaux(les) et de citoyen(ne)s, par séquence de 2h30, a été établie pour les deux tours au niveau des scrutateurs.

Réunion publique « Cœur de village »

Les conditions sanitaires s'améliorant, il est désormais possible d'organiser une réunion publique. Après une phase intermédiaire d'élaboration de propositions par un groupe témoin composé d'habitant(e)s et d'élus(e)s, le conseil municipal organise une rencontre le 1^{er} juillet en plein air, au théâtre de verdure, pour présenter l'avancée du projet « cœur de village ».

Réouverture de l'Abrikilie

Avec le retour des occasions de rassemblement et des possibilités améliorées de vie sociale, la bibliothèque communautaire et l'Abrikilie autogéré reprennent pleinement du service le vendredi soir dans l'espace municipal. Des gestes barrière restent nécessaires mais les volontaires et bénévoles prennent les dispositions nécessaires afin que le lien social ne soit pas un vain mot...

Expérimentation budget M57

Le cadre comptable applicable aux communes et communautés de communes est celui de la nomenclature M14, celle des départements relève de la M52 et celle des régions de la

M71. Or, le référentiel comptable M57 remplacera l'ensemble de ces dispositions à compter du 1^{er} janvier 2024. Celui-ci deviendra le principe de droit commun. Un appel à candidatures a été lancé par le Direction Départementale des Finances Publiques pour recenser les collectivités volontaires en terme d'expérimentation. Au regard de l'implication du personnel administratif de la commune, la mairie se porte volontaire pour expérimenter ce nouveau cadre comptable.

Organisation et travaux de voirie

Par la mobilisation de la prestation « Assistance Technique aux Collectivités » (ATC), souscrit auprès de la Direction des Routes du Département, via le Syndicat Départemental d'Équipement de l'Ardèche (SDEA), l'inventaire de l'état des voies communales a été dressé depuis le début de l'année 2020. Les ponts ont également été inspecté. Il en résulte un plan de travaux à développer sur plusieurs années.

Une proposition de limitation de tonnage a également été élaborée pour l'ensemble des voies communales et rurales ouvertes à la circulation.

Par ailleurs, toujours avec le concours de la Direction des Routes du Département, un marché de travaux concerté entre les communes de Payzac, St Genest de Beauzon et Faugères est en cours de signature (cf. délibération supra).

Enfin, un regard particulier – avec des prestations en régie – est porté sur des travaux de résolution de creusement de la voie communale n° 13 non goudronnée, dite du Chambon et de Gratte. A cette occasion, constat est fait d'une pratique sur cette voie de buggys et quads non conforme avec la tranquillité des riverains pour laquelle une solution doit être recherchée.

Le Maire,
Michel DI VUOLO